

d'hui, et disparaissant pour ainsi dire d'une heure à l'autre? Qui pense que les chemins de fer vont s'acquitter de leurs obligations envers le public? Quant à moi, je ne le crois pas. Conformément aux conclusions de la commission Duff, je me débarrasserais de cette responsabilité autant que possible. Il est autorisé à le faire. Il a nommé une commission formée des meilleurs éléments possible, et voici son rapport. Ce dernier, comme le savent les honorables députés, a été bien accueilli par le public. Quant à moi, il ne me disait pas grand'chose, mais peu importe. Comme on a décidé de soustraire l'administration des chemins de fer à la politique et au Parlement, le ministre des Chemins de fer devrait s'en tenir à l'écart autant que possible. Il me répugnerait d'assumer cette responsabilité.

L'hon. M. EULER: Alors, mon honorable ami aurait-il appuyé la première nomination des régisseurs par le Gouvernement?

M. McGIBBON: J'ai donné une raison que je crois applicable. Après avoir nommé une commission composée des hommes les plus éminents, au point de vue des chemins de fer, des finances et de la jurisprudence, qui ont dévoué leur temps sans aucune rémunération, et présenté un rapport à la Chambre, ce serait faire insulte à cette commission que de ne pas adopter ses conclusions. Je ne prétends pas que mon jugement soit meilleur que celui de certains de mes collègues, mais je ne suis probablement pas aussi prétentieux.

Une VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. McGIBBON: Nous avons à résoudre un problème excessivement difficile, et il le sera davantage du fait que le service des dépêches et des messageries sera fait en grande partie par l'aviation. Les autobus et les camions enlèvent le trafic des chemins de fer. Ils desservent les régions très peuplées; ils arrêtent aux portes pour prendre des voyageurs ou des marchandises. C'est le contraire pour les chemins de fer. A mon sens, l'avenir des chemins de fer canadiens et étrangers n'est pas brillant. Si le Parlement pouvait résoudre ce problème, ce serait un des plus grands bienfaits pour le peuple canadien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, mon honorable préopinant a basé son raisonnement sur l'avantage de mettre en vigueur les propositions de la commission Duff. Il a dit que, puisque le Gouvernement a nommé cette commission, il doit en accepter les recommandations. Me permettra-t-on de dire que la commission Duff n'a jamais fait la proposition contenue dans cet article:

[M. McGibbon.]

Aucun régisseur ne sera révoqué, ni ne subira de diminution dans son traitement, pendant toute la durée de son mandat, à moins de justification et d'une adresse du Sénat et de la Chambre des communes du Canada.

Les mots "et d'une adresse du Sénat et de la Chambre des communes du Canada" ont été ajoutés par le Gouvernement.

M. McGIBBON: Sans contredit, ces mots ont été une juste déduction de la proposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si la commission Duff avait pensé qu'il était juste que le Gouvernement fût restreint par l'adjonction de ces mots, ils auraient été inclus dans les conclusions du rapport. Ce n'est pas tout. Une autre commission, la commission Drayton-Acworth, a fait une enquête sur les chemins de fer, et, à cet égard, elle a conclu qu'il devrait être impossible à un ministère subséquent de défaire ce qu'un Gouvernement antérieur aurait décidé. C'est ce que nous lisons dans le rapport de la majorité des commissaires. Le rapport de la minorité de l'un des commissaires, dissident, est très significatif. Lorsque la commission Drayton-Acworth a cherché à lier les ministères successifs beaucoup dans le même sens que vise cet article, l'un de ses membres s'est opposé. Voici ses paroles:

Je ne puis accepter les conclusions de mes collègues. Ils proposent que presque tous les chemins de fer du Canada, excepté le Pacifique-Canadien et les lignes américaines, soient transférés à une compagnie devant être administrée par un conseil de régisseurs nommés par le Gouvernement. Ils insistent pour que ce conseil soit permanent. Je ne sais pas par quels moyens un Parlement peut lier ses successeurs à une politique déterminée, surtout en ce qui concerne une question aussi simple que celle de changer la composition d'une commission du gouvernement. Mes amis ne veulent pas de la nationalisation ni de l'exploitation par l'Etat; même, ils les trouvent impossibles, mais ils proposent un plan si dangereux pour l'objet qu'ils ont en vue que je ne puis me ranger à leur avis.

En d'autres termes, les commissaires, comme l'a dit l'un des leurs, ont tâché de rendre impossible la nationalisation et l'exploitation par l'Etat, et l'une de leurs recommandations a été que le conseil des régisseurs fût permanent et ne put être déplacé par un ministère subséquent. Ce rapport a été soumis au très honorable sir Robert Borden et à l'honorable M. Meighen, mais ni l'un ni l'autre n'ont pris de décision en conformité de ces conclusions. La commission Duff connaissait la teneur du rapport de la commission Drayton-Acworth, mais elle n'a pas cru devoir proposer une disposition semblable; et le fait qu'elle s'en est abstenue constitue le plus fort argument contre l'approbation par le Parlement d'une pareille clause. Je vais proposer que tous les mots